

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 FEVRIER 2015

### ORDRE DU JOUR

#### DIRECTION DES FINANCES

1. BUDGET 2014 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### DIRECTION GENERALE

2. PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015 – Approbation

#### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX – Prolongation du délai contractuel – Nouvelle procédure d'Appel d'offres ouvert

#### DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE

4. JADE – POINT ECOUTE – Convention d'habilitation du 9 octobre 1998 – Avenant

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

5. TABLEAU DES EFFECTIFS N° 21 – Modification intermédiaire – Actualisation des postes liée à la préparation budgétaire et aux mesures d'économie en matière de dépenses du personnel.

#### DIRECTION GENERALE

6. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu

\*-\*-\*

L'an Deux Mil Quinze, le lundi 16 février à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 février Deux Mil Quinze, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BELFQUIH - M. CAPET – M. RAZACK – Mme BUZIN – M. BOYER - M. KORDJANI – M. D'INCA - Mme LESCAUX - Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT - Mme BLANQUET – M. MERCIER – Mme SAUVAGE – Mme KHACHAB – M. BELOUAHCHI – Mme REZZOUG – Mme BOUKALLIT – Mme SALOMON - Mme LOBGEAIS – M. CANONNE – Mme TOURE – M. TOUBACHE – Mme DAILLY - M. GAMBIER - Mme SALMONA – M. HEURTEUR – M. LABET – Mme NIDALHA – M. GODARD.

**ETAIENT EXCUSES** : M. BENOIST – M. TUIL – M. VIELLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Sarah KHACHAB

\*-\*-\*

## **01 – BUDGET PRIMITIF 2015 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire remercie les élus et les habitants présents.

Il rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire, dans les deux mois, avant le vote du budget primitif qui aura lieu le lundi 23 mars 2015. Le DOB n'est pas une contrainte mais il est un moyen de laisser la parole aux habitants, c'est un vrai outil démocratique.

Une interruption de séance permettra de laisser la parole aux personnes présentes à cette séance particulière du conseil.

En plus de ce débat, Il y a eu des rencontres avec les habitants, le personnel communal et les associations, et des séances de porte à porte.

Monsieur le Maire rappelle le taux important du chômage à Montataire et évoque notamment la loi Macron, « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » en discussion à l'Assemblée et dont le vote est prévu mardi 17 février dans l'après-midi.

Il dénonce la baisse importante des dotations de l'Etat qui contraint les villes à faire des choix pour économiser et équilibrer leur budget. Montataire veut maintenir ses services municipaux et ses actions envers les associations. Des économies sur la masse salariales (300.000 €) vont devoir, entre autres, être réalisées.

Enfin, monsieur le Maire évoque la Grèce où les gens ont décidé de réagir en votant une nouvelle politique contre l'austérité.

La parole est laissée à madame Evelyne Blanquet, conseillère municipale déléguée au développement de la démocratie participative, puis à monsieur Azide Razack, adjoint au Maire chargé des finances.

Madame Evelyne Blanquet remercie les habitants présents et présente les différentes formes de concertation : réunions de quartier, rencontres avec les élus dans les quartiers, présence du maire sur le marché, rencontre avec les agents communaux et les bénévoles associatifs.

Elle présente les différents thèmes qui composent le budget :

- l'aménagement du territoire : quel projet d'aménagement près du centre Leclerc ? 2 aménagements remarquables (la coulée verte et le bois Godart).
- Bien vieillir – santé : la maison de santé (en cours de réalisation), le projet de l'EHPAD.
- Développement économique – emploi : le devenir des sites Goss et Still.
- Démocratie locale : le regroupement des régions Nord-Pas de Calais et Picardie, quel impact pour le service public ? mutualisation de services et de moyens avec la CAC
- Fiscalité-finances : baisse des dotations d'Etat qui met en danger les projets d'investissements attendus par la population.
- Logement, habitat, cadre de vie : nombre de logements insuffisant, aménagement du quartier de Gournay, travail effectué par les ilotiers et les agents de voirie salué, petits travaux de voirie à réaliser, la propreté de l'espace public reste une préoccupation.
- Vivre ensemble – civisme : insécurité routière (vitesse excessive, non respect de la signalisation, stationnement gênant abusif)
- Associations : maintien pour l'année 2015 des subventions allouées.
- Agents communaux : inquiétude face au gel des salaires depuis plusieurs années, plus de travail avec moins de moyens.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à monsieur Azide Razack pour présenter les orientations et les conditions de réalisation du budget 2015 à l'aide du diaporama annexé.

A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance. Celle-ci est votée à l'unanimité à 19 heures 30.

Une trentaine de personnes dont des présidents d'associations étaient présentes. Les interrogations soulevées abordaient différents thèmes tels que l'état de la rue Hervé Boulanger, les déchets amiantés laissés sur un terrain après l'incendie d'un garage, les tampons d'assainissement de la rue Ambroise Croizat, l'installation des gens du voyage, la présence de jeunes sur un parking, la sécurité routière, l'économie réalisée sur la masse salariale des agents municipaux, les déchets dus aux travaux de démantèlement du recuit continu sur le site d'Arcelor, le traitement des courriels envoyés à partir du site de la ville, les difficultés financières de la vie associative

Après ces échanges, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 21 heures par monsieur le Maire.

Le conseil municipal prend acte, **à l'Unanimité**, des orientations budgétaires proposées par monsieur le Maire.

## **02 – CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2015**

Le procès verbal du conseil municipal du 26 janvier 2015 est présenté aux membres du conseil municipal.

Le procès verbal est adopté avec 5 voix contre et 25 voix Pour.

## **03 - MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE DE MONTATAIRE – Prolongation du délai contractuel du marché n°13/2012 – Nouvelle procédure d'Appel d'Offres Ouvert**

### **Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :**

Considérant qu'une partie des espaces verts communaux fait l'objet d'un entretien confié à une entreprise dans le cadre d'un marché ;

Vu la notification du marché n° 13-2012 en date du 07 avril 2012 pour une durée de 12 mois à compter de sa notification avec la possibilité d'une reconduction expresse annuelle de 2 fois 1 an, sans que la durée totale ne puisse dépasser 3 ans, à l'entreprise HIE Paysage,

Vu la délibération en date du 29 septembre 2014, autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert afin de renouveler le marché arrivant à terme,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2015 de déclarer l'appel d'offres infructueux car l'offre remise est inacceptable conformément à l'article 35 I du code des marchés publics,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2015 de prolonger le marché n°13-2012 pour une durée de 6 mois (soit jusqu'au 7 octobre 2015), et de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

Toutes les autres clauses du marché de bases restent inchangées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'Unanimité,**

Approuve l'avenant n°1 de prolongation du délai contractuel au marché n°13-2012 passé avec l'entreprise HIE Paysage.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché 13-2012 à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces du marché avec la société la mieux disante.

**04 - JEUNESSE – JADE – Point écoute – Avenant à la convention d'habilitation du 9 octobre 1998**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles,

Vu la convention d'habilitation Équipe de prévention spécialisée de Montataire signée entre le Département de l'Oise, la ville de Montataire et l'association JADE le 9 octobre 1998,

Vu l'avenant à la convention d'habilitation du 9 octobre 1998 signé entre le Département de l'Oise, la ville de Montataire et l'association JADE le 14 novembre 2007, créant le Point écoute à destination des jeunes de la Communauté de l'Agglomération Creilloise,

Vu l'avis favorable du conseil d'administration de JADE réuni le 17 octobre 2014,

Vu la nécessité d'harmoniser la mise en œuvre du Point Ecoute sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Creilloise, de renforcer davantage la complémentarité avec les actions du dispositif départemental de prévention et les services partenaires et d'affiner les indicateurs de suivi de l'activité,

Un avenant à la convention d'habilitation du 9 octobre 1998 est conclu entre le département de l'Oise, la ville de Montataire et l'association JADE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Avec 1 Abstention et 29 voix Pour,**

VALIDE le contenu de l'avenant à la convention d'habilitation du 9 octobre 1998 entre le département de l'Oise, la ville de Montataire et l'association JADE

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant à la convention annexé à la présente.

**5 – TABLEAU DES EFFECTIFS N° 21 – Modification intermédiaire n°9 - Suppression de postes vacants dans le cadre de mesures d'économie.**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n° 18 du 4 novembre 2013, relative au tableau des effectifs n°21,

Vu la délibération n° 37 du 16 décembre 2013, portant modification intermédiaire n° 1 du tableau des effectifs n°21,

Vu la délibération n° 10 du 3 février 2014, portant modification intermédiaire n°2 du tableau des effectifs n°21,

Vu la délibération n° 21 du 24 février 2014, portant modification intermédiaire n°3 du tableau des effectifs n°21,

Vu la délibération n° 33 du 14 avril 2014, portant modification intermédiaire n°4 du tableau des effectifs n°21,

Vu la délibération n° 6 en date du 19 mai 2014, portant modification intermédiaire n°5 du tableau des effectifs n°21,

Vu la délibération n° 54 en date du 23 juin 2014, portant modification intermédiaire n°6 du tableau des effectifs n°21,

Vu la délibération n° 22 en date du 29 septembre 2014, portant modification intermédiaire n°7 du tableau des effectifs n°21,

Vu la délibération n° 30 en date du 3 novembre 2014, portant modification intermédiaire n°8 du tableau des effectifs n°21,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Technique en date du 6 février 2015 prenant acte des mesures d'économies,

Considérant la nécessité de maîtriser les dépenses de personnel eu égard notamment à la diminution des ressources,

Considérant la nécessité de freiner l'impact des hausses de dépenses de personnel créé par l'augmentation des cotisations retraites, accident de travail et par la revalorisation de la catégorie C,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'Unanimité**

**ARTICLE 1 - : Suppression de postes vacants dans le cadre de mesures d'économie.**

Dans le cadre de mesure d'économie, les postes vacants non remplacés à ce jour sont supprimés. En effet, la prévision des crédits budgétaires y afférents aggrave la masse salariale.

Ainsi, les postes suivants non remplacés sont supprimés du tableau des effectifs n° 21 :

- Un poste de Chargé des Affaires financières à temps complet au sein des Services Financiers,
- Un poste de Magasinier à temps complet au sein du service Achats / Marchés publics,
- Un poste de Responsable Régie Bâtiment à temps complet au sein du service Régie Bâtiment.
- Un poste de Plombier à temps complet au sein du service Plomberie,
- Un poste d'Agent Technique Polyvalent à temps complet au sein du service Bâtiments Polyvalents,
- Un poste de Jardinier - Paysagiste à temps complet au sein du service Espaces Verts,
- Un poste de Secrétaire / Gestionnaire à temps complet au sein de la Coordination Enfance et Sports,
- Un poste de Responsable Communication / Information à temps complet au sein de la Direction de la Communication,

D'autre part, des mesures d'économie supplémentaires sont prises pour des postes nouvellement vacants qui ne seront pas remplacés en 2015.

De ce fait, les postes suivants sont supprimés :

- Un poste de Directeur de la Communication à temps complet au sein du Service Communication / Information,
- Un poste de Conseiller interne en organisation et management à temps complet au sein de la Direction des Ressources Humaines,
- Un poste d'Agent chargé des Installations Sportives à temps complet au sein du service des Sports.

Suite à notre délibération n° 25 du 26 mars 2012, créant jusqu'à la fin du programme de rénovation urbaine et sociale fin 2014, un poste de Secrétaire Gestionnaire à temps complet au sein du Service Bureau d'Etudes Techniques et Urbaines au lieu de ce même poste à 50%.

Le programme de rénovation urbaine et sociale se terminant en 2014 et la Ville n'ayant été malheureusement pas retenue dans le cadre de nouveau PRU 2, le tableau des effectifs n°21 est modifié comme suit :

- Est supprimé un poste de Secrétaire /Gestionnaire à temps complet au sein du Service Bureau d'Etudes Techniques et Urbaines,
- Est créé un poste de Secrétaire /Gestionnaire à temps incomplet 50% au sein du Service Bureau d'Etudes Techniques et Urbaines,

D'autres mesures feront l'objet de délibérations à venir, notamment :

- La diminution du recours aux emplois saisonniers (seuls 8 recrutements seront proposés pour l'été contre 18 recrutements auparavant),
- Le paiement des animateurs stagiaires ALSH selon le dispositif contrat d'engagement éducatif,
- Le paiement des animateurs ALSH sur une base hebdomadaire de 44 heures et non 48 heures pour les sessions pendant les congés scolaires,
- L'ajustement des contrats des animateurs périscolaires et ALSH aux fréquentations effectives.
- Le non remplacement de certains agents en congé de longue maladie ou de grave maladie.

**6- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 avril 2014 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	<b>Produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques</b>	La fourniture et livraison de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques pour les établissements scolaires et les services sont confiées à la pharmacie LHOYER	05/01/2015	09/01/2015
2	<b>Annonce de recrutement</b>	Convention passée avec Comédiance pour faire paraître l'annonce de recrutement d'un directeur (-trice) des services techniques dans le support Le Moniteur, pour un montant de 5.263,20 € TTC	08/01/2015	13/01/2015
3	<b>Concession de terrain – renouvellement</b>	Accord donné à Mme Florence BILLA pour le renouvellement de 30 ans de la concession 132 délivrée le 08/01/1983, à compter du 08/01/2013	-	13/01/2015
4	<b>Panneaux signalétiques</b>	La fabrication et la livraison de panneaux signalétiques destinés aux services municipaux sont confiées à ADESIGN PUBLICITES, pour un montant compris entre 4.000 et 16.000 € TTC	12/01/2015	16/01/2015
5	<b>Convention d'assistance et de conseil dans le domaine juridique</b>	Une convention d'assistance et de conseil dans le domaine juridique est conclue avec maître Sentenac Margraff, pour un montant de 17.280 € TTC	12/01/2015	12/01/2015
6	<b>Requête devant le tribunal administratif</b>	La ville a mandaté maître Lévy en vue d'assurer la représentation de la commune et la défense de ses intérêts, devant l'ensemble des juridictions qui pourraient être saisies dans le cadre du litige l'opposant à monsieur Godard	16/01/2015	20/01/2015
7	<b>Spectacle « Au bal taquin »</b>	Présentation du spectacle « au bal taquin » par la Cie du Tire-Laine, le samedi 14 mars 2015 à 20 heures au Palace, pour un montant de 2.770 € TTC	16/01/2015	20/01/2015
8	<b>Exposition « probabilité : la coulée du possible »</b>	Présentation de l'exposition « probabilité, la coulée du possible » par Catherine Bullo-Adam, dans le hall du Palace du 5 au 30 janvier 2015, pour un montant de 1.000 €	16/01/2015	20/01/2015

9	<b>Convention CNFPT – bilan professionnel</b>	Convention passée avec le CNFPT pour la mise en œuvre d'un bilan professionnel concernant Pascal OBIN, jardinier paysagiste, pour un montant de 1.000 €	16/01/2015	20/01/2015
10	<b>Convention CNFPT – bilan professionnel</b>	Convention passée avec le CNFPT pour la mise en œuvre d'un bilan professionnel concernant Isabelle DUPONT (service urba-foncier), pour un montant de 1.000 €	16/01/2015	20/01/2015
11	<b>Abrogation de la régie périscolaire</b>	Considérant la mutualisation des garderies avec les accueils des centres loisirs, la régie d'avance pour les garderies périscolaires des écoles Wallon et J.Curie est abrogée	19/01/2015	23/01/2015
12	<b>Adhésion association ATTAC</b>	Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association ATTAC pour une cotisation de 300 € pour 2015.	22/01/2015	27/01/2015
13	<b>Formation des élus - CIDEFE</b>	Convention avec le CIDEFE concernant la formation des élus pour un montant de 4.245 € pour 2015	22/01/2015	27/01/2015
14	<b>« Accordéon'sday »</b>	Contrat avec l'association L'élastique à musique pour la création musicale sur l'histoire de l'accordéon avec un groupe d'élèves de l'AMEM, pour un montant de 714,70 € TTC	30/01/2015	03/02/2015
15	<b>Repas des retraités - Réservation salle</b>	Contrat avec la mairie de Clermont de l'Oise pour la réservation de la salle Pommeroy pour le repas des retraités le 25 mars 2015, pour un montant de 1.300 €	30/01/2015	03/02/2015
16	<b>Repas des retraités – orchestre</b>	Contrat passé avec l'orchestre Archipel pour l'animation du repas des retraités le 25 mars 2015, pour un montant de 850 €	30/01/2015	03/02/2015
17	<b>Ciné conférence</b>	Contrat passé avec la société TDM pour l'organisation d'une ciné-conférence le 5 février 2015, pour un montant de 790 €	30/01/2015	03/02/2015
18	<b>Match RC Lens/ OM – service des sports</b>	Achat de 50 places pour le match Lens/OM le samedi 21 mars 2015 au stade de France, pour un montant de 1.305 € le service des sports revend au public 29 places au prix de 19 €, 21 places seront offertes dans le cadre des activités municipales.	30/01/2015	03/02/2015
19	<b>Location garage J.Duclos</b>	Location du garage sis 109, rue Jacques Duclos à Mme Feuillette, à compter du 1 <sup>er</sup> février pour loyer de 43 €	30/01/2015	03/02/2015
20	<b>Concession de terrain</b>	Accord donné à M.Mme Gaston ARTISON pour fonder une concession de 15 ans à compter du 31 janvier 2015	-	06/02/2015
21	<b>Concession de terrain</b>	Accord donné à M.Mme SELLOUMA pour fonder une concession de 15 ans à compter du 31 janvier 2015	-	06/02/2015